

BL2A
Société par actions simplifiée
au capital de 34 400 euros
Siège social : 42 rue Jenner
91600 SAVIGNY SUR ORGE
403 136 351 EVRY

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU
16 DECEMBRE 2025

L'an 2025,

Le 16 décembre,

A 14 heures,

- MH CONSEILS, Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est situé 42 rue Jenner – 91600 SAVIGNY SUR ORGE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 797 574 308 RCS EVRY, représentée par Madame Mélanie HUS, agissant en qualité de Gérante,

Associé Unique de ladite Société,

Rappelle que :

- aux termes du procès-verbal des décisions de l'Associé Unique en date du 1^{er} octobre 2025, il a été décidé de dissoudre sans liquidation la Société BL2A, conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3, du Code civil ;
- cette décision a fait l'objet d'un avis publié dans le support d'annonces légales LE REPUBLICAIN, numéro 4204 du 9 octobre 2025, ainsi que d'une publication au BODACC n° 211 B des samedi 1^{er} et dimanche 2 novembre 2025, cette dernière faisant courir le délai d'opposition de trente jours des créanciers de la Société BL2A ;

Et constate que :

- à la date du 2 décembre 2025, soit à l'expiration du délai précité, aucune opposition émanant des créanciers sociaux n'a été formée ;
- en conséquence, la dissolution sans liquidation de la Société BL2A est définitivement réalisée à compter 3 décembre 2025.

Elle prendra cependant effet au plan fiscal à l'ouverture de l'exercice, soit 1^{er} janvier 2025.

Cette dissolution sans liquidation entraîne la transmission universelle de son patrimoine à l'associée unique et la disparition de la personnalité morale de la Société conformément aux dispositions de l'article 1844-5, alinéa 3 du Code civil.

Il est précisé que tous les éléments actifs et passifs, droits, valeurs et obligations de la Société, sans exception ni réserve, composant son fonds de commerce et plus largement son patrimoine, sont automatiquement transmis à l'associée unique.

Madame Mélanie HUS, agissant en qualité de gérante de la société MH CONSEILS, associée unique et Présidente de BL2A, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes autres formalités requises par les textes législatifs ou réglementaires en vigueur, et notamment la radiation de la Société dissoute auprès du Registre du commerce et des sociétés d'Evry.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

MH CONSEILS
Associée Unique
Par Mélanie HUS
Gérante

